

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES

APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE POUR LA PROGRAMMATION D'UN SPECTACLE

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
ADMINISTRATION ET CITOYENNETÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Hôtel de Ville
Place Jean Delvainquière
BP 30109 - 59393
Wattrelos Cedex

Nous, Maire de la ville de WATTRELOS,

Vu l'article L.2122 - 22 4° du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'exécution et au règlement des marchés ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2 du 28 mars 2026, portant délégation d'attributions dudit Conseil Municipal au Maire de WATTRELOS, transmise à Monsieur le Préfet du Nord le 28 mars 2026 ;

Considérant la volonté de la commune qu'une prestation de **la compagnie Label Caravan** du spectacle jeune public « **Et pluie c'est tout** » soit réalisée le **mercredi 27 mai à 17h00** dans le cadre de la programmation culturelle ;

Considérant que **la compagnie Label Caravan** possède toutes les qualifications et compétences pour réaliser cette prestation ;

Considérant qu'il convient de signer une convention de prestation de service entre les parties ;

D É C I D O N S

ARTICLE 1 : La compagnie **Label Caravan** est chargé de réaliser la prestation « Et pluie c'est tout » le **mercredi 27 mai 2026 à 17h00** au Centre Socio-Éducatif, commune accueillante (dans le cadre de **Place Ô Mômes**).

ARTICLE 2 : Une convention de prestation de service est conclue entre la Compagnie **Label Caravan** et la commune afin de mettre en œuvre la prestation pour un coût de **3124.07 TTC**.

ARTICLE 3 : Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal. Cette décision sera publiée sur le site internet de la Commune.

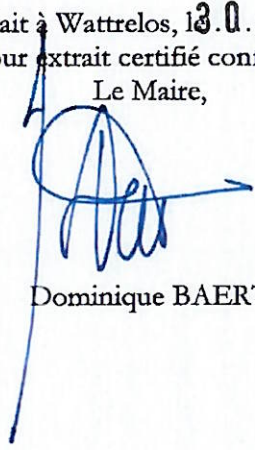
La présente décision est rendue exécutoire et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Acte certifié exécutoire de plein droit en application de la
Loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par
la Loi n° 82-625 du 22 juillet 1982

Wattrelos, le **05 MAI 2026**
Le Maire,


Dominique BAERT

Fait à Wattrelos, le **30 AVR. 2026**
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,


Dominique BAERT